



Réf. Farde e-Assemblées : 2513667

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : Plan d'action contre le racisme & l'antisémitisme

Le Conseil communal,

Vu la motion visant à l'élaboration d'un plan d'action contre le racisme et les discriminations votée à l'unanimité au Conseil communal du 18/11/2019;

Considérant que la ville élabore et met en place des plans de lutte contre les discriminations ciblées par thème (égalité entre les hommes et les femmes, personnes handicapées, problématique de genre, etc.) en abordant l'intersectorialité;

Considérant que la discrimination raciale est une réalité reconnue et étudiée aux niveaux académiques (ULB, VUB, UCL, KUL, etc.), associatifs (MRAX, UNIA, etc.) et institutionnels (ACTIRIS, ONEM/RVA, Observatoire du Logement, Ministères, etc.) et que cette réalité se traduit par des différences statistiques significatives et des difficultés importantes pour les personnes discriminées tant sur le marché de l'emploi, que sur le marché locatif, que dans le domaine des biens et des services non marchand;

Considérant que les études et les acteurs de terrain s'accordent pour dire que la majorité des victimes de discrimination ne déposent pas plainte;

Considérant que la région de Bruxelles-Capitale a voté le 16 novembre 2017 une ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi;

Considérant que des initiatives concrètes ont été développées au niveau national, notamment dans les villes de Liège, Gand et Anvers.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : Le plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme est adopté.

Annexes :

[plan FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)